



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Concours de recrutement des formateurs d'adultes

Session 2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



➤ Responsables:

- Anouk Schroeder – chef de service SRH
- Kevin Zeches – chef de service SRH
- Sandra Carelli – coordinatrice des cellules ES

➤ Gestionnaires du concours:

- Estéban Delaporte
- Ariane Ersfeld
- Paulo Micucci

Adresse de contact: concours.fa@men.lu



➤ Inscription dans les différentes carrières:

- Groupe de traitement A1 → Bachelor et Master
- Groupe de traitement A2 → Bachelor
- Groupe de traitement B1 → Brevet de maîtrise

➤ Les trois étapes du concours:

1. La démarche administrative
2. Les épreuves préliminaires
3. Les épreuves de classement



➤ Les conditions d'admission:

- Formateur d'adultes en enseignement théorique – A1:
 - **Bachelor** en lien avec la spécialité et un **Master** quelconque
 - **Master** en lien avec la spécialité et un **Bachelor** quelconque
 - **Bachelor** en lien avec la spécialité et un **Master en « sciences de l'éducation »**
 - **Diplôme universitaire étranger** en lien avec la spécialité, sanctionnant des **études de 4 années** au moins



- Formateur d'adultes en enseignement technique – A2:
 - **Bachelor** en lien avec la spécialité et un **Master** quelconque
 - **Diplôme universitaire étranger** en lien avec la spécialité, sanctionnant des **études de 3 ans** au moins
- Formateur d'adultes en enseignement pratique – B1
 - **Brevet de maîtrise** en lien avec la spécialité



➤ Pour les diplômes universitaires:

- L'inscription au registre des titres se fait au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

<https://guichet.public.lu/fr/entreprises/creation-developpement/projet-creation/diplomes/inscription-registre-titres.html>

- Une inscription au registre des titres n'est pas requise pour les candidats ayant une **homologation**



➤ Pour les brevets de maîtrise:

- L'équivalence du brevet de maîtrise **étranger** se fait au Service de la Reconnaissance des diplômes (MENJE)

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/enseignement-formation/enseignement-postprimaire/jeune-recemment-arrive-pays/reconnaissance-etudes/reconnaissance-equivalence-diplome.html>



L'inscription au registre des titres (Bachelor et Master) n'est pas requise pour les diplômes universitaires établis par un institut du BENELUX, reconnu par le MESR

http://www.mesr.public.lu/enssup/registre_des_titres/index.html

2. Les épreuves préliminaires



- Les épreuves:
 - Allemand: écrit et oral
 - Français: écrit et oral
 - Luxembourgeois: écrit et oral
- Matériel de support personnel:
 - Dictionnaire mono- ou bilingue ou grammaire
 - Supports électroniques sont **interdits**
- Calendrier de la session actuelle:
 - Épreuves écrites:
 - Allemand: 18 mars 2024 (de 8h30 à 10h30) à l'Institut national des langues
 - Français: 18 mars 2024 (de 11h00 à 13h00) à l'Institut national des langues
 - Luxembourgeois: 18 mars 2024 (de 14h00 à 16h00) à l'Institut national des langues
 - Épreuves orales:
 - 19 – 22 mars 2024 à l'INL (convocation personnelle par courriel, date exacte à définir)



➤ Les dispenses:

- Réussite à une ou plusieurs épreuves préliminaires du concours de recrutement du personnel de l'enseignement secondaire ou de formateur d'adultes
- Pour l'allemand et le français:
 - Diplôme d'enseignement supérieur d'au moins 2 ans à temps plein dans un pays ou une région de langue allemande ou française
 - Diplôme d'enseignement supérieur du système d'enseignement supérieur luxembourgeois si le diplôme certifie des programmes d'études organisés majoritairement en langue allemande ou française
 - Brevet de maîtrise
 - Certificat de compétences conformément au Cadre européen:
 - > groupe de traitement A1 et A2: niveau de compétence C1
 - > groupe de traitement B1: niveau de compétence B1



- Pour le luxembourgeois:
 - Certificats justifiant une scolarité d'au moins de 13 ans dans le système d'enseignement luxembourgeois
 - Certificat luxembourgeois de fin d'études secondaires
 - Brevet de maîtrise
 - Certificat de compétences conformément au Cadre européen:
 - > groupe de traitement A1 et A2: niveau de compétence C1
 - > groupe de traitement B1: niveau de compétence B1



Attention



Pour être **dispensé d'une langue**, il faut que les **pièces justificatives** se trouvent dans le **dossier électronique** avant les épreuves linguistiques



➤ Remarques:

Pas de dispense:

- » Sur base de la nationalité
- » Pour la réussite aux épreuves préliminaires du concours de l'Enseignement fondamental ou des chargés de l'enseignement fondamental ou secondaire



➤ Conditions d'admission:

- Réussite aux épreuves préliminaires
- Dossier électronique complet:
 - » Diplômes et inscriptions
 - » Brevet de maîtrise (et équivalence si brevet étranger)



Date clôture: 12 avril 2024





- Calendrier de la session actuelle:
 - Épreuves de classement:
 - 1^{re} épreuve écrite: 22 avril 2024 à partir de 13h30 à l'INL
 - 2^e épreuve écrite : 23 avril 2024 à partir de 13h30 à l'INL
 - Communication des résultats de la partie écrite: 30 avril 2024 (au plus tard)
 - Épreuves orales: du 6 au 24 mai 2024 (date et lieu exacte à définir)

!!!!ATTENTION !!!!

Impossible de se présenter à plusieurs spécialités. (même date pour toutes épreuves de classement (spécialité))

Choix à faire et à communiquer au Service ressources humaines concours.fa@men.lu **jusqu'au 22/03/2024 au plus tard !!!**

- Entrée en service (début stage): 1er septembre 2024